



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX
Trente-deuxième session**

Session en ligne, 8-17 février 2021

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS INTÉRESSANT LE CCGP

Document préparé par la FAO et l'OMS

1. Introduction

1.1 Ce document présente des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui pourraient avoir un intérêt ou se révéler pertinentes pour les travaux du CCGP.

Questions émanant conjointement de la FAO et de l'OMS

2. COVID-19

2.1 À mesure que la pandémie évolue, la FAO et l'OMS s'efforcent de tenir les États membres au courant des questions liées à la COVID-19 et à la sécurité sanitaire des aliments.

2.2 Le secrétariat conjoint FAO/OMS du Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) a formulé des orientations destinées aux entreprises du secteur alimentaire¹ et aux autorités compétentes responsables des systèmes nationaux de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments² concernant la COVID-19 et la sécurité sanitaire des aliments. Ces orientations ont également été diffusées par le truchement du Réseau OMS d'information sur les épidémies (EPI-WIN) et elles ont été présentées lors de divers webinaires destinés aux professionnels du secteur de l'alimentation et de la réglementation alimentaire. Le secrétariat conjoint FAO/OMS d'INFOSAN a par ailleurs recueilli les questions des membres au sujet de la COVID-19 et de la sécurité sanitaire des aliments et publié les réponses sur le site web de la communauté INFOSAN et sur des pages publiques^{3,4}.

2.3 La FAO et l'OMS ont conjointement et individuellement publié de nombreux documents d'orientation relatifs aux politiques dans le but d'aider leurs membres à gérer la crise mondiale actuelle et à limiter les répercussions de la pandémie autant que faire se peut. Tous ces documents sont disponibles aux adresses suivantes :

- FAO : la division des systèmes alimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments de la FAO a publié l'ensemble des documents de politique générale, d'orientation et d'information relatifs à la sécurité sanitaire des aliments à cette adresse : <http://www.fao.org/food-safety/covid-19-materials/fr/> ;
- OMS : le département Nutrition et sécurité sanitaire des aliments de l'OMS a mis en ligne une page regroupant toute la documentation qui porte sur la COVID-19, la nutrition et la sécurité sanitaire des aliments (<https://www.who.int/teams/nutrition-and-food-safety/covid-19>). Une rubrique questions-réponses concernant la nutrition et la sécurité sanitaire des aliments dans le contexte de la pandémie de COVID-19 a été publiée (<https://www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/food-safety-and-nutrition>).

3. Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021)

3.1 En 2021, M. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, convoquera, dans le cadre de la Décennie

¹ <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/technical-guidance>.

² https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/331938/WHO-2019-nCoV-Food_Safety_authorities-2020.1-fre.pdf (également disponible dans d'autres langues de l'ONU).

³ <https://www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/questions-relating-to-food-businesses>.

⁴ <https://www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/questions-relating-to-food-safety-authorities>.

d'action pour réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030, un Sommet sur les systèmes alimentaires marquant le lancement de nouvelles mesures audacieuses pour progresser dans la réalisation de chacun des 17 objectifs de développement durable, qui dépendent tous à des degrés divers de la mise en place de systèmes alimentaires plus sains, plus durables et équitables. De plus amples informations figurent sur le site web consacré au sommet⁵. La FAO et l'OMS participent activement à la préparation de ce sommet et aimeraient faire part de son état d'avancement aux membres du Codex.

4. Sommet sur les systèmes alimentaires

4.1 Les résultats du sommet ont été définis comme suit :

- a) La prise de mesures importantes et l'engagement de prendre des mesures assorties de résultats et d'effets quantifiables qui permettent la réalisation des ODD à l'horizon 2030. Il s'agira notamment d'attirer l'attention sur les solutions existantes et de mettre à l'honneur les chefs de file de la transformation des systèmes alimentaires, mais aussi d'appeler divers acteurs (pays, villes, entreprises, société civile, citoyens ou encore producteurs d'aliments) à lancer de nouvelles initiatives partout dans le monde.
- b) Un discours public considérablement relevé quant à l'importance des systèmes alimentaires pour l'accomplissement des ODD et des réformes au service des populations et de la planète.
- c) La création d'un ensemble de principes de haut niveau par le biais du processus destiné à aider les membres et d'autres parties prenantes à exploiter les possibilités offertes par leurs systèmes alimentaires au service de la concrétisation des ODD. Ces principes seront élaborés à partir de tous les éléments du processus préparatoire et offriront une vision optimiste et encourageante, selon laquelle les systèmes alimentaires sont au cœur des actions visant à bâtir un monde plus juste et plus durable.
- d) Un système de suivi et d'examen qui conduira à de nouvelles actions et à de nouveaux résultats, facilitera la mise en commun de l'expérience acquise, des enseignements tirés et des connaissances et comportera de nouveaux instruments de mesure en vue des analyses d'impact.

4.2 Afin de parvenir aux résultats du sommet, plusieurs structures ont été mises en place, notamment les pistes d'action et les dialogues du Sommet sur les systèmes alimentaires.

4.3 Les pistes d'action visent à créer des synergies et des solutions aux niveaux local, national, régional et mondial et à élargir et à accélérer les initiatives existantes qui cadrent avec la vision et les principes du sommet. À cette fin, les pistes mettront en lumière les difficultés, les possibilités et les obstacles, dans le but de parvenir à une harmonisation multipartite des mesures prises en vue de la transformation des systèmes alimentaires. Les pistes d'action sont les suivantes :

1. Garantir l'accès de tous à une nourriture saine et nutritive
2. Adopter des modèles de consommation durables (et sains)
3. Favoriser une production respectueuse de l'environnement à une échelle suffisante
4. Promouvoir des moyens de subsistance équitables
5. Renforcer la résilience face aux vulnérabilités, aux chocs et aux stress

4.4 Chaque piste d'action devra mettre au point des solutions exemplaires harmonisées innovantes et systémiques et des mécanismes qui encouragent, favorisent et permettent l'harmonisation des initiatives et des mesures. Ces solutions pourront être appliquées à l'aide de catalyseurs tels que les politiques, les institutions, la finance, les mesures incitatives, les données, l'innovation, les activités de sensibilisation, l'éducation et l'autonomisation.

4.5 La composition des pistes d'action, diverse et multipartite, comprend un président et un vice-président. Chaque piste d'action reçoit l'appui d'un organisme référent des Nations Unies.

4.6 Les États membres ont été invités à prendre part aux cinq pistes d'action. Ils devront fournir des connaissances spécialisées sur le terrain qui orienteront la piste d'action, encourager et promouvoir les travaux des pistes d'action au niveau de l'État et veiller à l'engagement et au débat au sein du gouvernement, et accueillir des dialogues inclusifs en vue du Sommet sur les systèmes alimentaires au niveau national qui

⁵ <https://www.un.org/fr/food-systems-summit>.

permettront d'intégrer les conclusions pertinentes aux travaux des pistes d'action et de prendre des initiatives en vue de la mise en œuvre des changements proposés pour donner suite au sommet.

Tableau 1 – Présidents, vice-présidents et organismes référents des Nations Unies pour chaque piste d'action

	Piste d'action 1	Piste d'action 2	Piste d'action 3	Piste d'action 4	Piste d'action 5
	Garantir l'accès de tous à une nourriture saine et nutritive	Adopter des modèles de consommation durables	Favoriser une production respectueuse de l'environnement	Promouvoir des moyens de subsistance équitables	Renforcer la résilience face aux vulnérabilités, aux chocs et aux stress
Présidence	Lawrence Haddad, AMAN (Europe)	Gunhild Stordalen, EAT (Europe)	Joao Campari, WWF (Amérique latine)	Michelle Nunn, CARE (Amérique du Nord)	Dr. Saleemul Huq, ICCCAD (Asie)
Vice-présidence	Godfrey Bahigwa (Afrique)	Ajay Vir Jakhar, Forum paysan (Asie)	Tosi Mpanu-Mpanu (Afrique)	Shakuntala Thilsted, WorldFish (Asie)	Sandrine Dixson, Club de Rome (Europe)
Vice-présidence (représentation de la jeunesse)	Janya Green, 4-H (Amérique du Nord)	Lana Weidgenant, Real Food Systems (Amérique latine)	Lavetanalagi Seru, Alliance for Future Generation (Pacifique)	Mai Thin Yu Mon, Groupe mondial des jeunes autochtones des Nations Unies (Asie)	Mike Khunga, Mouvement des jeunes pour le renforcement de la nutrition – Malawi (Afrique)
Organisme référent des Nations Unies	FAO	OMS	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	Fonds international de développement agricole (FIDA)	Programme alimentaire mondial (PAM)

4.7 Trois sessions de dialogues du Sommet sur les systèmes alimentaires se tiendront à trois niveaux d'octobre 2020 à mai 2021.

Dialogues des États membres

4.8 Organisés par les autorités nationales et réunissant les chefs de file de groupes d'acteurs des systèmes alimentaires, ces dialogues permettront aux participants d'étudier des possibilités pour l'avenir des systèmes alimentaires nationaux et locaux et de dessiner la voie, à l'échelle nationale, qui peut conduire à des systèmes alimentaires durables d'ici à 2030. Les conclusions des dialogues seront publiées sur un portail dédié et résumées pour qu'il en soit tenu compte dans les travaux menés dans le cadre des pistes d'action en préparation du sommet.

Dialogues mondiaux

4.9 Organisés pour le compte du Secrétariat chargé du sommet, *une série de dialogues sera organisée à l'occasion d'événements internationaux de haut niveau*. Ces dialogues seront l'occasion d'étudier les liens entre les systèmes alimentaires et l'action mondiale pour une alimentation saine, le climat, la biodiversité, les océans, la finance, ainsi que l'action contre la désertification, entre autres.

Dialogues indépendants

4.10 Organisés par quiconque le souhaite, ces dialogues se baseront sur des trousseaux à outils mises à la disposition des personnes et des organismes pour l'organisation de dialogues multipartites. Les conclusions des dialogues respectant les principes du sommet seront publiées sur le portail dédié.

4.11 La FAO continue d'apporter tout son soutien à l'Envoyée spéciale dans le processus préparatoire du Sommet sur les systèmes alimentaires. L'Organisation est représentée au sein de toutes les structures de gouvernance susmentionnées. Ainsi, le Directeur général est membre du Comité consultatif, l'Économiste en chef est membre de droit du Groupe scientifique, la FAO est l'organisme référent des Nations Unies pour la première piste d'action, tandis que le Directeur de la division Systèmes alimentaires et sécurité sanitaire des aliments représente l'Organisation auprès de l'Équipe spéciale des Nations Unies et est (partiellement) détaché auprès du secrétariat du Sommet sur les systèmes alimentaires pour lui apporter un soutien. L'OMS est représentée au sein de l'Équipe spéciale des Nations Unies par la Sous-Directrice générale chargée de l'amélioration de la santé des populations.

4.12 La FAO accueille la partie du secrétariat chargée des systèmes alimentaires basée à Rome, qui veille principalement à la fourniture de données factuelles et de connaissances à l'appui des pistes d'action et des dialogues sur les systèmes alimentaires organisés dans les pays.

4.13 La FAO contribue directement à la première piste d'action « Garantir l'accès de tous à une nourriture saine et nutritive » en sa qualité d'organisme référent des Nations Unies. La FAO appuiera aussi les autres pistes d'action en participant, à titre d'organisme d'appui des Nations Unies, aux différentes pistes d'action coordonnées par leur organisme référent des Nations Unies respectif, en exploitant les riches connaissances produites par ses divisions techniques. De la même manière, l'OMS contribue directement à la deuxième piste d'action « Adopter des modèles de consommation durables (et sains) ».

4.14 Un Groupe scientifique, avec l'appui de la FAO, prépare actuellement plusieurs articles consacrés entre autres aux définitions et concepts, ainsi qu'à la modélisation des arbitrages propres aux systèmes alimentaires.

4.15 La FAO apportera un appui à la fourniture de données et d'éléments factuels sur les systèmes alimentaires en vue d'orienter les dialogues sur les systèmes alimentaires au niveau national et aidera aussi à la coordination et à la tenue des dialogues par l'intermédiaire de ses nombreux bureaux de pays.

4.16 L'OMS s'est engagée à travailler aux côtés des membres de la deuxième piste d'action ainsi qu'à apporter un appui à toutes les pistes d'action pour que les systèmes alimentaires soient au service d'une alimentation saine et sûre et améliorent la santé et le bien-être des populations. L'OMS met à disposition ses orientations et lignes directrices, ses outils de mise en œuvre et ses bases de données pour contribuer à la transformation des systèmes alimentaires. L'OMS encouragera les parties prenantes à tenir compte de la dimension sanitaire au moment de formuler des solutions innovantes et d'en évaluer l'impact.

4.17 La FAO et l'OMS organisent conjointement la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition et ont à ce titre pour ambition de mettre en relation et de faire concorder les réseaux d'action, les cadres de responsabilisation et l'engagement à réaliser des progrès associés à la Décennie pour la nutrition avec ceux du Sommet sur les systèmes alimentaires, et de les exploiter au profit du sommet.

Questions émanant de la FAO

5. Organe directeur de la FAO

5.1 À sa cent soixante-cinquième session (rapport complet disponible⁶), parmi d'autres décisions, le Conseil de la FAO :

- a souscrit aux recommandations formulées par le Comité de l'agriculture de la FAO à sa vingt-septième session (rapport complet disponible⁷), qui, en particulier :
 - s'est réjoui du fait que les ressources et l'indépendance du Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius et de l'Unité de la sécurité alimentaire et de la nutrition, au sein de la nouvelle Division des systèmes alimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments, seraient maintenus dans la nouvelle structure organisationnelle et a souligné qu'il fallait veiller à financer durablement le programme FAO/OMS d'avis scientifiques sur la sécurité sanitaire des aliments et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV),
 - a approuvé un nouveau plan d'action quinquennal de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens⁸,
 - a approuvé l'élaboration d'une nouvelle stratégie de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments ;
- s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2016-2020 et de la proposition relative à un nouveau plan d'action pour la période 2021-2025, et s'est réjoui de la collaboration tripartite entre la FAO, l'OMS et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour combattre la résistance aux antimicrobiens et promouvoir l'approche « Un monde, une santé » et a demandé que des rapports d'activité soient régulièrement présentés sur la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens pour 2021-2025 ainsi que sur la collaboration tripartite, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de lacunes ni de chevauchements dans les informations présentées ;

⁶ <http://www.fao.org/3/ne381fr/ne381fr.pdf>.

⁷ <http://www.fao.org/3/ne021fr/ne021fr.pdf>.

⁸ <http://www.fao.org/3/nd393fr/nd393fr.pdf>.

- a pris acte de l'appui que la FAO continuait de prêter aux membres s'agissant de mettre en place des systèmes alimentaires durables et d'accélérer la réalisation du Programme 2030 ;
- a pris acte du fait que la sécurité sanitaire des aliments jouait un rôle essentiel dans la perspective de la sécurité alimentaire, et a encouragé une intensification des efforts de collaboration à l'échelle du système des Nations Unies et avec divers partenaires, en tenant compte des répercussions de la pandémie de COVID-19, et a reconnu par ailleurs qu'il était nécessaire de prévoir un financement durable, notamment au moyen de contributions pluriannuelles, pour le Programme relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments et pour le Secrétariat du Codex Alimentarius.

6. Modifications organisationnelles

6.1 La FAO a réorganisé sa structure interne et un nouvel organigramme est disponible⁹. Les points suivants pourraient intéresser particulièrement les membres du Codex :

- Le Secrétariat du Codex est désormais situé au sein du Centre mixte FAO/OMS traitant des normes alimentaires du Codex et des zoonoses (CJW). Ce centre héberge également l'unité coordonnant les travaux menés sur la résistance aux antimicrobiens.
- Le programme d'avis scientifiques (JEMRA, JECFA et la plupart des comités d'experts *ad hoc*) et le renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments font désormais partie de la nouvelle Division des systèmes alimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments (ESF).
- Le secrétariat FAO des Réunions mixtes d'experts FAO/OMS sur la nutrition (JEMNU) reste rattaché à la Division de l'alimentation et de la nutrition (ESN).
- Le secrétariat FAO de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPPR) fait désormais partie de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP).

7. COVID-19

7.1 La FAO a mis en place un ensemble d'outils pour soutenir les analyses politiques et évaluer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'alimentation et l'agriculture, les chaînes de valeur, les prix des produits alimentaires et la sécurité alimentaire dans le monde entier. Des informations intéressantes divers secteurs, régions, acteurs et parties prenantes sont disponibles à cette adresse : <http://www.fao.org/2019-ncov/fr/>.

7.2 Le renforcement des systèmes de production et de distribution des denrées alimentaires est essentiel pour lutter contre la faim et suppose de contribuer à combattre les maladies, qu'elles soient apparues chez les humains, les animaux, les plantes ou dans l'environnement. La maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) est une crise sanitaire mondiale ayant des répercussions majeures sur les économies et la FAO joue un rôle dans l'évaluation et la réponse à ses impacts potentiels sur la vie et les moyens de subsistance des populations, le commerce alimentaire mondial, les marchés, les chaînes d'approvisionnement alimentaire et l'élevage.

7.3 La nécessité de réduire les contacts interpersonnels et les déplacements pendant la pandémie de COVID-19 tout en gardant ouvertes les unités de production alimentaire a imposé d'envisager le recours à des technologies permettant les inspections et les audits alimentaires à distance, lorsque cela est possible et approprié. En ces temps de crise, et au vu des nombreuses restrictions pesant sur les ressources, il est par ailleurs important de concentrer les activités réglementaires, telles que les inspections, là où les risques sont les plus élevés (activités ou secteurs alimentaires donnés) : des instruments tels qu'un cadre de catégorisation des risques sont très utiles à cette fin. La FAO achève actuellement la rédaction d'un projet d'orientations sur la catégorisation des risques pour aider les autorités compétentes à mettre au point leur propre cadre national de catégorisation des risques.

7.4 La FAO a mobilisé le Programme de réponse et de relèvement face à la COVID-19, dont les domaines prioritaires incluent les normes de commerce et de sécurité alimentaire de manière à faciliter et à accélérer le commerce alimentaire et agricole pendant et après la COVID-19. Ce programme examinera la question des obstacles non tarifaires et des procédures administratives et encouragera une coopération réglementaire en mettant l'accent sur le commerce interrégional (<http://www.fao.org/3/cb0299en/CB0299EN.pdf>).

⁹ <http://www.fao.org/about/org-chart/fr/>.

7.5 La FAO estime que cela permettra aux pays d'anticiper et de limiter les éventuelles perturbations que pourrait entraîner la pandémie sur le plan de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance des populations, et d'éviter ainsi les réactions de panique, qui peuvent accentuer les perturbations et détériorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des plus vulnérables.

Questions émanant de l'OMS

8. Transformation de l'OMS

8.1 En mars 2019, l'OMS a annoncé des réformes destinées à renforcer sa position de première autorité mondiale dans le domaine de la santé publique et à mieux aider les pays à réaliser les objectifs du « triple milliard ». Dans le cadre de cette transformation de l'OMS, en janvier 2020 le département Nutrition et sécurité sanitaire des aliments (NFS) a été créé au sein de la division Couverture sanitaire universelle/Amélioration de la santé des populations, par la fusion du département Nutrition pour la santé et le développement et du département Sécurité sanitaire des aliments et zoonoses, dans le but de lutter contre la charge des maladies découlant de dangers physiques, chimiques et microbiens dans l'alimentation et de régimes alimentaires malsains, de la malnutrition maternelle et infantile, du surpoids et de l'obésité. Ce nouveau département a pour objectifs de garantir l'accès de tous à une nourriture saine, suffisante et nutritive et de favoriser les mesures efficaces en faveur de la nutrition, en établissant des normes alimentaires internationales fondées sur des données scientifiques, en encourageant les mesures nutritionnelles dans les systèmes de santé, en incitant à une production et une consommation alimentaires durables, en améliorant les environnements alimentaires et en renforçant les moyens d'action des consommateurs dans toutes les situations, en surveillant l'état de nutrition et en coordonnant des événements liés à la sécurité sanitaire des aliments au niveau international, en étroite collaboration avec les États membres, les agences partenaires des Nations Unies et les acteurs non étatiques.

9. Organe directeur de l'OMS

Treizième programme général de travail (treizième PGT)

9.1 Le cadre d'impact de l'OMS¹⁰ du treizième programme général de travail 2019-2023 (treizième PGT) permettra de suivre les progrès accomplis par l'OMS sur la voie de l'atteinte des cibles du « triple milliard » énoncées dans le treizième PGT, en s'appuyant sur des indicateurs d'impact mesurable sur la santé des populations au niveau national. Les cibles du « triple milliard » du treizième PGT sont les suivantes : 1 milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle ; 1 milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire ; et 1 milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être, principalement moyennant une démarche multisectorielle en matière de politiques, de sensibilisation et de réglementation. Chacune des cibles du « triple milliard » sera mesurée à l'aide d'indices composites. La cible du milliard de personnes en meilleure santé est destinée à permettre aux populations de mener une vie plus saine et à les y encourager, et suppose un décompte du nombre de personnes ayant bénéficié d'une ou de plusieurs manières de modifications liées à des facteurs de risque pour la santé de nature environnementale, comportementale ou sociale. Cette mesure repose sur seize des indicateurs de résultat du treizième PGT, qui couvrent des domaines tels que la nutrition et le développement de l'enfant, les acides gras trans, l'obésité, la pureté de l'air, l'eau potable, l'assainissement et la consommation de tabac et d'alcool. Il est actuellement envisagé de mettre également au point un indicateur relatif à la sécurité sanitaire des aliments et un indicateur composite relatif aux régimes alimentaires sains dans leur ensemble.

Résolution de l'Assemblée mondiale de la santé

9.2 Les États membres sont convenus d'une nouvelle résolution¹¹ (WHA73.5) destinée à intensifier l'action en faveur de la sécurité sanitaire des aliments à l'échelle mondiale. Par cette résolution, l'Assemblée mondiale de la santé invite instamment les États membres à appliquer le principe « Un monde, une santé » pour promouvoir la viabilité à long terme et la disponibilité d'aliments sûrs, sains et en quantité suffisante pour toutes les populations. Reconnaissant les menaces pesant sur la sécurité sanitaire des aliments, notamment la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire et les changements climatiques, la résolution appelle aussi les États membres à investir dans les systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments et les innovations et à échanger rapidement entre eux, par l'intermédiaire du Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN), les bases factuelles et les données scientifiques sur les flambées de maladies et les dangers d'origine alimentaire. Il est demandé au Secrétariat d'actualiser la Stratégie mondiale pour la salubrité des aliments afin de répondre aux problèmes actuels et nouveaux et d'y intégrer les nouvelles technologies et des stratégies innovantes pour renforcer les systèmes de sécurité sanitaire des aliments. Le Directeur général est également prié de renforcer le rôle de chef de file de l'OMS au sein de la Commission

¹⁰ https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA72/A72_5-fr.pdf.

¹¹ https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA73/A73_R5-fr.pdf.

du Codex Alimentarius et d'INFOSAN et de produire d'ici à 2025 des estimations mondiales actualisées sur les maladies d'origine alimentaire.

9.3 Lors de la reprise de la soixante-treizième Assemblée mondiale de la santé, en novembre 2020, la résolution sur la sécurité sanitaire des aliments a été débattue dans le cadre du point 15.3 de l'ordre du jour. Les États membres se sont félicités de l'adoption de la résolution sur la sécurité sanitaire des aliments et ont fait part leur franc soutien à l'OMS dans la mise en œuvre de cette résolution. Le détail des déclarations des États membres figure sur le site web de l'OMS¹².

10. Mise à jour de la Stratégie mondiale de l'OMS pour la salubrité des aliments

10.1 Avec l'adoption de la résolution « Intensifier l'action en faveur de la sécurité sanitaire des aliments » par l'Assemblée mondiale de la santé fin juillet, l'OMS a été chargée par les États membres d'actualiser la Stratégie mondiale de l'OMS pour la salubrité des aliments (« la stratégie »), en coordination avec la FAO et en consultation avec les États membres et l'OIE, et de rendre compte de ses travaux à la soixante-quinzième Assemblée mondiale de la santé, en 2022. Cette stratégie a pour objectif de répondre aux problèmes actuels et nouveaux, fait appel aux nouvelles technologies et contient des stratégies innovantes pour renforcer les systèmes de sécurité sanitaire des aliments. Le Directeur général de l'OMS a déjà approuvé la mise en place d'un nouveau Groupe consultatif technique (GCT) sur la sécurité sanitaire des aliments, placé sous le thème « Une alimentation plus sûre pour une meilleure santé », ainsi que les experts désignés. Ce GCT est composé de vingt-quatre experts de la sécurité sanitaire des aliments de renommée internationale, spécialistes de différents domaines techniques. L'une des fonctions de ce GCT est de conseiller l'OMS au sujet de la mise à jour de la stratégie au cours des deux prochaines années. En dehors de la création de ce GCT, l'OMS collabore étroitement avec la FAO pour identifier les aspects essentiels qui pourraient être intégrés à la stratégie actualisée et veiller à ce que la complémentarité ressorte bien dans les deux stratégies en cours d'élaboration en matière de sécurité sanitaire des aliments. Des réunions du GCT et des consultations des États membres et d'autres parties prenantes pertinentes sont également prévues en 2021.

11. COVID-19

11.1 Une page web intitulée #HealthyAtHome : manger sainement¹³ a été publiée. Elle contient des conseils en matière de sécurité sanitaire des aliments et une vidéo sur les « cinq clés pour des aliments plus sûrs ». Une note d'information sur l'alimentation saine, intitulée *Healthy diets to maintain nutritional well-being during the COVID-19 pandemic* (« Manger sainement pour conserver un bien-être nutritionnel pendant la pandémie de COVID-19 »), doit être publiée prochainement. Elle rassemblera des informations et des messages clés sur l'alimentation saine issus d'orientations et d'autres documents existants de l'OMS.

11.2 L'OMS évalue les perturbations des services de santé causées par la COVID-19, notamment s'agissant de la vaccination, des maladies non transmissibles, de la santé mentale et des services de santé essentiels, ces enquêtes étant réalisées à une fréquence trimestrielle. Pour la session de janvier 2021, un module de questionnaire sur la santé sexuelle, reproductive, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent et sur la nutrition est en cours d'élaboration.

11.3 La prochaine version des orientations provisoires de l'OMS sur la prise en charge clinique de la COVID-19¹⁴ contiendra un nouveau chapitre sur les micronutriments analysant les effets des vitamines C et D et du zinc sur le traitement de la COVID-19. Des examens systématiques sont en cours, un groupe chargé de l'élaboration des orientations devrait se réunir et la nouvelle version des orientations est en cours de rédaction.

¹² https://apps.who.int/gb/statements/WHA73_RESUMED/.

¹³ <https://www.who.int/fr/campaigns/connecting-the-world-to-combat-coronavirus/healthyathome/healthyathome---healthy-diet>.

¹⁴ <https://apps.who.int/iris/handle/10665/332437>.